



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

ac-reims@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/reims/>



Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 17 mars 2009

Spécial CPE

Au sommaire :

- Recrutement des médiateurs : où en est-on ?
- Mutations 2009
- Attaque du lycée de Gagny
- Répartition académique des suppressions d'emplois de TZR
- Grève interprofessionnelle du 19 mars

Recrutement des médiateurs : où en est-on ?

Déclaration du SE-UNSA à la CAPN des CPE

En complément à la déclaration générale, nous profitons de l'ouverture de la CAPN des CPE pour rappeler au ministère notre désaccord avec les prises récentes de décisions sur le recrutement de 5000 personnes en contrats aidés, nommées « médiateurs de réussite scolaire » et propulsés sans formation sérieuse sur des missions de lutte contre l'absentéisme.

L'essentiel a déjà été énoncé et dénoncé dans notre précédente déclaration du 27 janvier à la fois sur la méthode, les missions démesurées confiées à ces personnes, la charge de travail pour les intégrer dans l'établissement qui reposera essentiellement sur les CPE et les objectifs attendus. Nous rappelons que des actions sont mises en place pour exprimer le mécontentement sur cette mesure et pour un retour aux recrutements de CPE avec la journée d'action du 19 mars et une pétition intersyndicale trouvant un écho incontestable.

Pour mémoire, le SE-UNSA :

- dénonce l'opération de diversion lancée par le ministre de l'Education nationale qui a annoncé la création de 5000 emplois de médiateurs destinés à lutter contre l'absentéisme,
- rappelle que 13 500 emplois budgétaires sont supprimés au budget 2009 de l'Education nationale,
- souligne que les emplois de « médiateurs » seront des emplois précaires et non qualifiés, et que ces personnels ne sauraient en aucun cas se substituer aux professionnels qualifiés de l'Education nationale qui doivent garder la maîtrise des actions menées en matière de lutte contre l'absentéisme.
- Réaffirme la nécessité de créer les postes nécessaires de professionnels qualifiés, aptes à mener le dialogue avec les jeunes et leurs familles : personnels d'éducation, sociaux et de santé,
- revendique que les EPLE et les personnels bénéficient de moyens adaptés à la charge de travail supplémentaire, et que le dispositif de gestion financière des emplois aidés soit sécurisé.

Vous pouvez continuer à signer et à faire signer la pétition : <http://www.se-uns.org/spip.php?article1514>

Vos signatures ont du poids. Intensifions encore la pression...

Mutations 2009

Le ministère a décidé de mettre en place de nouvelles dispositions pour le mouvement 2009. Il a annoncé les résultats avant la tenue des CAP et FPM nationales. Le SE-UNSA a attiré l'attention des collègues sur le fait que ce n'était qu'un projet, susceptible d'être modifié en commission. Cette politique affichée comme « qualitative de ressources humaines » n'est qu'une nouvelle attaque déguisée contre les personnels et leurs représentants élus.

L'intersyndicale du second degré

- a lancé une pétition nationale ([signer la pétition](#)),
- a fait le communiqué de presse suivant :

« Mutations 2009 : La pagaille ministérielle »

Avec stupeur et consternation, les élus du personnel ont constaté que le projet de mutations qui leur était communiqué pour les travaux des commissions paritaires comportait des erreurs graves en nombre sans commune mesure avec celles des années antérieures. Des milliers de collègues ont donc reçu du ministère une fausse information concernant le résultat de leur demande de mutation.

En concentrant l'énergie de son administration sur une opération de communication aux dépens d'un travail sérieux de préparation, le ministère a pris la responsabilité de multiplier les erreurs, de désorienter et d'exaspérer les demandeurs de mutations.

Dans ce contexte, les élus du personnel veillent donc à faire rétablir tous les collègues concernés dans leur droit à des affectations conformes à des règles applicables à tous.

Le mouvement interne aux académies de mai-juin dont le ministère reconnaît lui-même la complexité, ne pourra pas se dérouler dans de telles conditions sauf à hypothéquer les affectations des personnels dans les établissements et la préparation de la rentrée 2009.

La pagaille ministérielle créée pour le mouvement inter légitime encore plus fortement les demandes formulées par les organisations syndicales unanimes et soutenues par la profession (en 5 jours, la pétition nationale intersyndicale a déjà recueilli 14.000 signatures).

Paris, le 10 mars 2009

[Vous souhaitez des infos ?](#) Le SE-UNSA met à votre disposition les numéros suivants :

01 44 39 23 16

01 44 39 23 26

01 44 39 23 36

01 44 39 23 46

[Voir le calendrier des commissions](#))

Attaque du lycée de Gagny : un cap franchi !

Le SE-UNSA apporte son soutien et exprime sa totale solidarité aux jeunes, aux collègues et à l'ensemble des personnels du lycée de Gagny, victimes de l'attaque d'un commando armé.

Le SE-UNSA tient à souligner l'extrême sang-froid et le professionnalisme dont ont fait preuve les enseignants et les personnels face à cette extrême violence.

Au-delà de l'émotion et de la colère légitime, pour le SE-UNSA, cette agression n'est pas à ranger dans la rubrique des faits divers. Un cap est franchi. L'Ecole n'est plus une institution qui force symboliquement le respect et qui se trouve donc naturellement protégée. Les établissements deviennent désormais un lieu où s'exercent les règlements de compte entre bandes rivales au même titre que les gares RER ou les centres commerciaux.

L'espace scolaire doit être préservé des violences extérieures. Il n'y a sans doute pas de recette magique pour cela. Mais il nous paraît indispensable que le gouvernement cesse ses propos répétés de dénigrement contre l'école et ses personnels parce qu'ils contribuent à porter atteinte à l'image et à l'autorité de l'institution scolaire.

Répartition académique des suppressions d'emplois de TZR

Le SE-UNSA a été la seule organisation syndicale à demander par écrit qu'une information soit donnée au CTPM du 3 mars 2009 la répartition académique des quelques 3000 postes de TZR qui seront supprimés à la rentrée prochaine. Le document nous a donc été remis en séance. La DGESCO, a précisé qu'il était remis en exclusivité au CTPM puisque même les recteurs ne l'avaient pas encore eu.

Sur la méthode de répartition, il a donné les explications suivantes. Le travail s'est fait en 2 temps:

- calcul des retraits par académie en fonction des taux académiques de rendement nets du remplacement (c'est ce travail qui a été communiqué aux recteurs à titre indicatif pour leur permettre de réagir mais aussi de commencer leurs travaux de carte scolaire);

- application d'un correctif pour les académies apparaissant particulièrement taxées, en l'occurrence celles d'outremer. Du coup, cela a donné des rectifications allant de - 50 à + 50 (cas de la Guyane et de la Réunion,).

Dans notre académie, ce sont 78 postes qui seront supprimés à la rentrée prochaine.

Journée d'action du 19 mars 2009

Parce que les revendications principales exprimées le 29 janvier n'ont pas trouvé de réponse lors du sommet social du 18 février, les 8 organisations syndicales interprofessionnelles (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, et l'UNSA) organisent une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle le 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.

Mobilisons nous massivement le jeudi 19 mars 2009 et faisons tous en sorte que cette journée d'action interprofessionnelle unitaire soit une réussite.

L'UNSA Education est bien sûr partie prenante dans cette grève du 19 mars et appelle donc l'ensemble des personnels de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports et de la culture à se mobiliser pour la réussite de cette action interprofessionnelle.

Elle se retrouve pleinement dans les revendications portées par l'ensemble des organisations syndicales interprofessionnelles :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les déréglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité.

Venez nombreux défiler sous les banderoles UNSA dans les différentes manifestations organisées dans l'académie.

Reims	10h	Maison des syndicats (Bd de la paix)
Charleville-Mézières	10h	Place Ducale
Troyes	15h	Place Jean-Jaurès
Chaumont	16h	Place de l'Hôtel de ville
Saint-Dizier	16h	Parking de la salle Aragon

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, vous pouvez toujours signer la pétition «L'éducation est notre avenir» :
www.uneecole-votreavenir.org

Les infos pratiques, l'actualité sur : <http://sections.se-uns.org/reims/>
www.se-uns.org

Consultez également nos sites départementaux

<http://sections.se-uns.org/08>
<http://sections.se-uns.org/51>

<http://sections.se-uns.org/10>
<http://sections.se-uns.org/52>

N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74

Miloud BEN AMAR, responsable académique CPE, élu à la CAPA des CPE

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*